



HAL
open science

Sur l'accord du participe passé chez Racine et Molière : grammaire et versification

Takeshi Matsumura

► **To cite this version:**

Takeshi Matsumura. Sur l'accord du participe passé chez Racine et Molière : grammaire et versification. FRACAS, 2017, 58, pp.1-10. halshs-01514345

HAL Id: halshs-01514345

<https://shs.hal.science/halshs-01514345v1>

Submitted on 26 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FRACAS

numéro 58

le 26 avril 2017

Groupe de recherche
sur la langue et la littérature françaises
du centre et d'ailleurs
(Tokyo)

contact : revuefracas2014@gmail.com

Sur l'accord du participe passé chez Racine et Molière :
grammaire et versification

Takeshi MATSUMURA

Comme le savent tous les lecteurs, l'accord du participe passé auxilié par *avoir* est en français classique « une question épineuse¹ ». L'usage paraît si chaotique que les historiens de la grammaire n'ont pas de mal à citer, pour chacun des cas de figure (quand le complément direct est postposé ; dans les cas où il est antéposé et où le participe passé est en position finale ou non ; quand le complément direct précède le participe passé d'un verbe qui régit un objet et un attribut de l'objet ; quand il précède le participe passé du verbe *laisser* ou *voir* ; quand est antéposé le complément direct régi par l'infinitif et non par le verbe auxilié²), des exemples qui contredisent ce que préconisaient les remarqueurs de l'époque³. Pour constater l'état, il suffira de consulter l'ouvrage cité de Nathalie Fournier ou des livres plus anciens d'un Ferdinand Brunot⁴ ou d'un Alfons Haase⁵ ou encore des lexiques d'auteurs dus à un Frédéric Godefroy⁶, à un Charles Marty-Laveaux⁷ ou à un Charles-Louis Livet⁸.

Cependant, il me semble que les grammairiens oublient ou ne soulignent pas assez⁹ le fait qu'à côté des règles syntaxiques proposées par les remarqueurs du XVII^e

¹ Nathalie Fournier, *Grammaire du français classique*, Paris, Belin, 2002, p. 315.

² Voir la classification proposée par Nathalie Fournier, *ibid.*, p. 318-322.

³ Voir entre autres Claude Favre de Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, Édition critique avec introduction et notes par Zygmunt Marzys, Genève, Droz, 2009, p. 387 et suivantes, Remarques 175, « De l'usage des participes passifs, dans les preterits ».

⁴ Voir Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. 3, *La formation de la langue classique 1600-1660*, Paris, Colin, 1922 ; réédition, Paris, Colin, 1966, p. 601-607.

⁵ Voir Alfons Haase, *Syntaxe française du XVII^e siècle*, Nouvelle édition traduite par M. Obert, Paris, Delagrave, 1935, p. 215, § 92.

⁶ Voir Frédéric Godefroy, *Lexique comparé de la langue de Corneille et de la langue du XVII^e siècle en général*, 2 vol., Paris, Didier, 1862, t. 2, p. 116-117.

⁷ Voir Charles Marty-Laveaux, *Lexique de la langue de P. Corneille avec une introduction grammaticale*, 2 vol., Paris, Hachette, 1868, t. 1, p. lvi-lxii ; *Œuvres de J. Racine, Nouvelle édition...* par M. Paul Mesnard, t. 8, *Lexique de la langue de J. Racine avec une introduction grammaticale* par M. Ch. Marty-Laveaux précédé d'une étude sur le style de Racine par M. Paul Mesnard et suivi des tableaux des représentations de Corneille et de Racine par M. Eugène Despois, Paris, Hachette, 1873, p. ciii-cvi.

⁸ Voir Charles-Louis Livet, *Lexique de la langue de Molière comparée à celle des écrivains de son temps avec des commentaires de philologie historique et grammaticale*, 3 vol., Paris, 1895, t. 3, p. 787-791.

⁹ Sauf exceptions, naturellement ; voir par exemple Léon Clédat, « La question de l'accord du participe passé », *Revue de philologie française et provençale*, 3, 1889, p. 241-280, surtout p. 256, note 2 : « La réforme de la règle des participes ne changerait rien à notre système de versification. N'y a-t-il pas déjà bien des cas où, suivant les besoins du vers, on peut compter une syllabe de plus ou de moins dans un mot ? Comment serions-nous choqués par la suppression d'une voyelle qu'on ne prononce pas ? Il y a bien longtemps qu'on ne compte plus dans le vers, tout en continuant à l'écrire, la syllabe féminine finale des imparfaits et conditionnels en *aient*. Corneille n'a pas démolì notre système de versification en disant

siècle, il y a un autre facteur qui, dans les textes en vers, conduisait les auteurs à choisir l'accord ou le non-accord du participe passé. Ce sont les règles de la versification.

Certes tout le monde sait que les besoins de la rime étaient si impératifs que pour y répondre, les écrivains nous fournissent des exemples assez insolites de l'accord ou du non-accord du participe passé. Mais on oublie parfois une autre règle qui exige qu'à l'intérieur du vers, l'*e* muet de la fin d'un mot s'élide obligatoirement quand une voyelle tonique la précède et donc qu'il soit toujours suivi d'un mot commençant par une voyelle. Ainsi, étant donné qu'il n'était pas permis d'écrire une ligne telle que « La reine qu'il a *vue* portait un pantalon », il fallait s'abstenir d'accorder le participe passé avec le complément d'objet antéposé et dire : « La reine qu'il a *vu* portait un pantalon » à moins de recourir à une autre formulation comme « La reine qu'il a *vue* avait mis un falzar ».

Face à cette contrainte qui implique de multiples complications, on serait bien tenté de dire avec Clitandre des *Femmes savantes* : « Eh, Madame, à quoy bon un pareil embarras¹⁰ ? » Quoi qu'il en soit, dans son ouvrage *L'Academie de l'art poétique*¹¹ paru en 1610, Deimier la formule ainsi :

[...] le bien avisé Poëte doit éviter en tous ses escrits de loger dans un vers ces mots de rime feminine qui ont deux voyelles à la fin, comme sont ceux-cy *Destinee, vie, jouë, veuë*. Lesquels quatre verbes sont l'exemple de toutes les terminaisons [p. 52] des termes feminins qui ont deux voyelles au lieu surnommé. Mais pour montrer clairement au futur Poëte un parfaict exemple des vers où ces voyelles feminines sont posees proprement, & qu'ainsi pour en bien user, il devra se travailler à les observer de la sorte, j'ay voulu y mettre ceste Stance icy.

*Vostre veuë est un ciel où ma vie est heureuse,
Aussi d'un tel amour elle est aimée en moy.
Qu'une infinie ardeur sur toute autre amoureuse
M'en vouë à vos beaux yeux, & m'oblige à sa loy*¹².

dans Cinna : «Là, dans un long récit de toutes les misères Que durant notre enfance ont *enduré* nos pères...» Rien ne nous semble plus naturel que ce participe sans accord. » (c'est l'auteur qui souligne).

¹⁰ *Les Femmes sçavantes comedie. Par J. B. P. Moliere*, Paris, Pierre Promé, 1672, I, 4, p. 13. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale de France, département Réserve des livres rares, RES-YF-4168 est disponible sur Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8610790n>.

¹¹ *L'Academie de l'art poétique. Où par amples raisons, demonstrations, nouvelles recherches, examinations & autoritez d'exemples, sont vivement esclarcis & deduits les moyens par où l'on peut parvenir à la vraye & parfaicte connoissance de la Poësie Française. Œuvre non moins exacte & requise pour les reigles & observations du bien dire, comme pour l'intelligence de l'Art Poétique François. Dediee à la Royne Marguerite. Par le Sieur De Deimier*, Paris, Jean de Bordeaulx, 1610.

¹² *Ibid.*, p. 51-52 ; c'est l'auteur qui souligne.

Naturellement, comme le montrent les quatre vers donnés comme exemple, « Deimier aurait dû préciser : sans élision¹³ ». Cette règle¹⁴, qui est bien expliquée par un Adolf Tobler¹⁵, un Georges Lote¹⁶ ou un Jean Mazaleyrat¹⁷, imposait donc aux poètes le choix d'une telle ou telle forme du participe passé suivant son entourage phonétique.

Pour citer des échantillons du XVII^e siècle, si Racine a pu écrire *vue* (ou *veuë* selon la graphie de l'édition originale de 1671¹⁸) aux vers 351 et 354 de *Bérénice* :

Et je l'ai *vue* aussi cette Cour peu sincère,
À ses Maîtres toujours trop soigneuse de plaire,
Des crimes de Néron approuver les horreurs.
Je l'ai *vue* à genoux consacrer ses fureurs¹⁹.

c'est que dans les deux cas, le participe passé précède l'adverbe *aussi* et la préposition à et que par conséquent l'*e* muet de *vue* peut s'élider après la voyelle tonique *u*²⁰.

Par contre, dans une des répliques d'Elmire, aux vers 1429-1430 du *Tartuffe, ou l'Imposteur* :

Aurais-je pris la chose ainsi qu'on m'a *vu* faire,
Si l'offre de ce cœur n'eût eu de quoi me plaire²¹ ?

¹³ Yves Le Hir, *Esthétique et structure du vers français d'après les théoriciens, du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 1956, p. 46.

¹⁴ Qui autorise pourtant comme exceptions les finales d'imparfaits et de conditionnels et les formes *aient* et *soient*, voir l'ouvrage de Jean Mazaleyrat cité ci-dessous, p. 66.

¹⁵ Voir Adolf Tobler, *Le vers français ancien et moderne*, Traduit sur la deuxième édition allemande par Karl Breul et Léopold Sudre, avec une préface par Gaston Paris, Paris, 1885, p. 42-63.

¹⁶ Voir Georges Lote, *Histoire du vers français*, t. 6, Presses universitaires de Provence, 1991, Livre sixième, Le vers et la langue, Première section, Le compte des syllabes, Chapitre II, § IV ; disponible sur le site suivant : <http://books.openedition.org/pup/1361>.

¹⁷ Voir Jean Mazaleyrat, *Éléments de métrique française*, Paris, Colin, 1974, p. 64-66.

¹⁸ *Berenice tragedie. par M. Racine*, Paris, Claude Barbin, 1671, p. 24 ; l'exemplaire de la Bibliothèque nationale de France, département Réserve des livres rares, RES-YF-3209 est disponible sur Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b86108136>.

¹⁹ Racine, *Bérénice*, II, 2, dans Racine, *Œuvres complètes*, t. 1, *Théâtre – Poésie*, Édition présentée, établie et annotée par Georges Forestier, Paris, Gallimard, 1999, Bibliothèque de la Pléiade, p. 468. C'est moi qui souligne.

²⁰ Voir aussi *Andromaque* (1668), I, 1, vers 129, où Pylade parle d'Hermione à Oreste : « Mais je l'ai *vue* enfin me confier ses larmes » (*ibid.*, p. 202 ; c'est moi qui souligne). On peut trouver des exemples similaires chez Corneille aussi ; voir entre autres *Mélite ou les Fausses Lettres* (1633), I, 5, vers 359-360 : « Tes vanités à part, repose-t'en sur moi, Que celle que j'ai *vue* est bien autre que toi. » (Corneille, *Œuvres complètes*, t. 1, Textes établis, présentés et annotés par Georges Couton, Paris, Gallimard, 1980, Bibliothèque de la Pléiade, p. 23 ; c'est moi qui souligne).

Molière était contraint d'éviter l'accord du participe passé *vu* (imprimé *veu* dans l'édition originale de 1669²²), parce qu'il était suivi d'un mot commençant par une consonne. S'il avait écrit *vue*, il aurait transgressé la règle de la versification et faussé le vers. Les poètes devaient observer cette règle pour éviter d'écrire des vers burlesques tels que « Qu'il *estudie* ces leçons » de *L'Herato-technie* (1650)²³, encore que chez Corneille, Rotrou et Molière on en trouve quelques cas²⁴.

Si j'ai rappelé cette règle que sans doute connaît tout le monde, c'est que les éditeurs de textes ou les commentateurs qui veulent moderniser l'orthographe sont parfois tentés de corriger le participe passé suivant la syntaxe d'aujourd'hui, sans réfléchir suffisamment sur la conséquence que leurs interventions entraînent du point de vue de la versification²⁵.

Un exemple se trouve dans la scène 2 de l'acte V d'*Athalie* de Racine. Dans son édition originale de 1691²⁶, on lit la ligne suivante où Abner parle d'Athalie :

Tantost à son aspect je l'ay *veû* s'émouvoir²⁷.

Une quarantaine d'années après la publication de la pièce, ce vers a fait l'objet d'une remarque des Académiciens. En effet, dans les *Sentimens de l'Académie française sur Athalie* (1730) publiés dans les *Œuvres complètes de Jean Racine* commentées par La Harpe²⁸, on lit la condamnation suivante :

²¹ Molière, *Le Tartuffe, ou l'Imposteur*, IV, 5, dans Molière, *Œuvres complètes*, Édition dirigée par Georges Forestier, avec Claude Bourqui, 2 vol., Paris, Gallimard, 2010, Bibliothèque de la Pléiade, t. 2, p. 167. C'est moi qui souligne.

²² Voir *Le Tartuffe, ou l'Imposteur, comédie. Par J. B. P. de Moliere*, Paris, Jean Ribou, 1669, p. 71. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale de France, département Arts du spectacle, Rés. Yf-4209 est disponible sur Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k701569>.

²³ D.L.B.M., *L'Herato-technie ou L'art d'aimer d'Ovide en vers burlesques*, vers 15, dans Jean Leclerc, *L'Antiquité travestie. Anthologie de poésie burlesque (1644-1658)*, Paris, Hermann, 2014, p. 82 ; voir Francis Bar, *Le Genre burlesque en France au XVII^e siècle. Étude de style*, Paris, D'Artrey, 1960, p. 330.

²⁴ Voir Adolf Tobler, *op. cit.*, p. 50-51 ; Molière, édition citée de Georges Forestier, t. 1, p. 1303, note 17.

²⁵ Il y a bien sûr des cas qui ne transgressent pas la règle de la versification : voir le participe passé *cru* corrigé en *crus* dans *Mithridate* (1673) de Racine, V, 4, vers 1576 : « D'abord il a tenté les atteintes mortelles Des Poisons que lui-même a *crus* les plus fidèles. » (p. 682 et la note *c* de l'édition citée de Georges Forestier ; c'est moi qui souligne).

²⁶ *Athalie tragédie. Tirée de l'Écriture sainte*, Paris, Denys Thierry, 1691. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale de France, Rés. Yf-619 est disponible sur Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k70415j>.

²⁷ *Ibid.*, p. 77 ; c'est moi qui souligne.

²⁸ *Œuvres complètes de Jean Racine, avec le commentaire de M. de La Harpe, et augmentées de plusieurs morceaux inédits ou peu connus*, t. 5, Paris, Agasse, 1807, p. 245-264.

Il faut *je l'ai vue* en parlant d'Athalie : on a condamné tout d'une voix *je l'ai vu.* (p. 264)

Le sentiment des Académiciens a été critiqué plus tard par Gustave Lanson. Voici le commentaire qu'il a donné sur le vers en question dans son édition d'*Athalie*²⁹ :

« Il faut *je l'ai vue* en parlant d'Athalie ; on a condamné tout d'une voix *je l'ai vu.* » (*Sentiments de l'Académie.*) C'est que les académiciens de ce temps connaissaient mal l'histoire de la langue. (Cf. *Notes grammaticales.*) (p. 102)

Les *Notes grammaticales* auxquelles il renvoie précisent que le non-accord du participe passé était recommandé par Patru et Bouhours, surtout quand il est suivi d'autres mots, plus particulièrement d'un infinitif³⁰. Bien qu'il le passe sous silence, il arrive néanmoins que Racine accorde le participe passé même s'il est suivi d'un infinitif, ainsi qu'on l'a vu plus haut dans la citation des vers 351-354 de *Bérénice*.

Après ces discussions, comment les éditeurs récents se comportent-ils face à ce vers d'*Athalie* ? Voyons l'édition procurée par Georges Forestier. Cette publication qui a pris comme base l'édition originale a modernisé la graphie tout en conservant la ponctuation³¹. Ainsi, la ligne citée, qui correspond au vers 1618, est imprimée de la manière suivante :

Tantôt à son aspect *je l'ai vue* s'émouvoir³².

La leçon *veû* de l'édition originale est remplacée par *vue*, comme l'Académie française le recommandait en 1730. D'après l'apparat critique (p. 1748³³), on lit *vu* dans

²⁹ Racine, *Athalie, Tragédie*, Édition publiée conformément au texte de l'édition des *Grands Écrivains de la France* avec une analyse, des notices, des notes, des remarques grammaticales et un lexique par G. Lanson, Deuxième édition, Paris, Hachette, 1899.

³⁰ *Ibid.*, p. 115 : « Racine laisse parfois le participe passé sans accord, conformément à l'avis de Patru et de Bouhours, lorsque d'autres mots suivent le participe dans la proposition : *Iph.*, Préface (*l'estime et la vénération que j'ai toujours eu pour...*) ; mais surtout lorsque le participe est suivi d'un infinitif : *Brit.*, 398 ; *Phèd.*, 1235 ; *Esth.*, 1105 ; *Ath.*, 1618. »

³¹ Voir son chapitre « Lire Racine », p. lix-lxviii.

³² *Ibid.*, p. 1076 ; c'est moi qui souligne.

³³ Dans la note a de la page 1076, l'éditeur ajoute : « Sur cet accord, voir n. 2, p. 865 », mais je n'ai pas pu retrouver cette référence parmi les notes de la page 865 ; faut-il lire « n. a, p. 863 » ? Dans cette publication, mise à part la note a de la page 1076, les remarques sur l'accord ou le non-accord du participe passé se lisent au moins dans sept endroits (pour les passages commentés je mets entre crochets carrés les interventions de l'éditeur) : (1) p. 1268 : note a de la page 104 (sur le vers 1286 de *La Thébaïde* : « Sitôt qu'ils y montaient s'en sont vu[s] renversés ») ; (2) p. 1433 : note a de la page 412 (sur le vers 1037 de *Britannicus* : « Ils ne nous ont pas vu[s] l'un et l'autre élever ») ; (3) p. 1580 : note 9 de la page 697 (sur la *Préface* d'*Iphigénie* : « une fille qu'Hélène avait eu[e] de Thésée ») ; (4) p. 1581 : note 4

les éditions parues du vivant de l'auteur, en 1691, 1692 et 1697. Cette correction appuyée sur la syntaxe de nos jours³⁴ est naturellement possible si le participe se lit dans un texte en prose comme la *Préface d'Iphigénie*, où la leçon de l'édition originale : « cette Iphigénie estoit une fille qu'Helene avoit *eu* de Thésée³⁵ » devient « cette Iphigénie était une fille qu'Hélène avait *eue* de Thésée³⁶ ». Mais si l'on veut se conformer à la règle de la versification que j'ai évoquée plus haut, la leçon *vue* devant la consonne ne serait-elle pas impossible ? Faudrait-il privilégier la syntaxe d'aujourd'hui au détriment de la métrique ? Il me semble que c'est un choix un peu risqué.

Dans le cas d'*Athalie*, l'apparat critique apprenait aux lecteurs qu'au vers 1618 il y avait eu une intervention de l'éditeur. Or on a ailleurs des cas où l'éditeur corrige sans avertissement et où il ne nous est pas facile de nous en apercevoir à moins d'être assez tatillons ou méfiants pour collationner la publication moderne avec l'édition qui lui avait servi de base. C'est ce qu'on rencontre dans certaines des pièces de Molière publiées sous la direction de Georges Forestier avec la collaboration de nombreux dix-septiémistes.

Si l'on a affaire à une correction qui, en satisfaisant aux exigences de la syntaxe de nos jours, ne transgresse pas les règles de la versification, il vaudra mieux sans doute l'accepter sans trop y faire attention (à moins d'être historien de la langue qui veuille étudier l'accord du participe passé). C'est ce qui arrive dans la scène 1 de l'acte IV de *L'Étourdi ou les Contretemps*. Citons une phrase telle qu'elle est imprimée dans l'édition originale de 1663³⁷ :

de la page 699 (sur la même *Préface d'Iphigénie* : « dans l'estime et dans la vénération que j'ai toujours eu[es] pour les Ouvrages qui nous restent de l'Antiquité » ; la leçon *eu* des éditions du XVII^e siècle, donnée dans l'édition de Paul Mesnard, *Œuvres de J. Racine*, t. 3, Paris, Hachette, 1865, Les Grands Écrivains de la France, p. 142, n'est pas clairement indiquée ici) ; (5) p. 1650 : note *a* de la page 843 (sur le vers 657 de *Phèdre et Hippolyte* : « Que de soins m'eût coûté[s] cette Tête charmante ! ») ; (6) p. 1655 : note *a* de la page 863 (sur le vers 1235 de *Phèdre et Hippolyte* : « Les a-t-on vu[s] souvent se parler, se chercher ? ») ; (7) p. 1706 : note 3 de la page 992 (sur le vers 1106 d'*Esther* : « Les a-t-on vu[s] marcher parmi vos Ennemis ? »).

³⁴ Mais l'usage est « hésitant » comme l'observent Maurice Grevisse et André Goosse, *Le Bon Usage*, 16^e édition, Louvain, De Boeck Supérieur, 2016, p. 1275, § 951, a. Aux exemples qu'ils citent il est aisé d'en ajouter bien d'autres. Voir par exemple Julien Gracq, *La Forme d'une ville* (1985), dans *id.*, *Œuvres complètes*, t. 2, Édition établie par Bernhild Boie, Paris, Gallimard, 1995, Bibliothèque de la Pléiade, p. 806 : « Le lierre, la mousse de son mur d'enceinte détrempe, *le mauvais œil*, la vigie maléfique de sa logette vitrée, sondant la nuit plus noire qui va bientôt s'amasser autour de la colline, je les ai non seulement décalqués arbitrairement, année après année, sur cent pages dépareillées de mes lectures, mais je les ai *vu* resurgir dans mon souvenir, intacts et familiers, au rappel le plus ténu et parfois le plus arbitraire » (*vu* est souligné par moi).

³⁵ Voir *Iphigénie tragedie. Par M^r Racine*, Paris, Claude Barbin, 1675, deuxième page (non paginée) de la Préface ; c'est moi qui souligne. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale de France, Rés. Yf-3910 est disponible sur Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k70413v>.

³⁶ Voir l'édition citée de Georges Forestier, p. 697 et la note 9 ; c'est moi qui souligne.

³⁷ *L'Estourdy ou les Contre-temps, comedie. Représentée sur le Theatre du Palais Royal. Par J. B. P. Moliere*, Paris, Gabriel Quinet, 1663. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale de France, département

C'est qu'en fait d'avanture, il est tres-ordinaire,
De voir gens pris sur mer par quelque Turc Corsaire,
Puis estre à leur famille à poinct nommé rendus,
Après quinze ou vingt ans qu'on les a *crû* perdus³⁸.

À la dernière ligne citée qui correspond au vers 1338, l'édition de Georges Forestier donne *crus* sans nous dire que la leçon du texte de base a été amendée conformément à la syntaxe d'aujourd'hui. Comme l'ajout d'un *s*, qui était aussi le choix implicite de Georges Couton³⁹, n'aboutit à aucune infraction, le cas n'est peut-être pas trop grave.

Il en va de même dans la scène 10 de l'acte III du *Dépit amoureux*. Citons une des répliques de Mascarille d'après l'édition originale de 1663⁴⁰ :

Et ces yeux les ont *veu* s'entredonner la parole⁴¹.

Dans son édition où la citation correspond au vers 1113⁴², Georges Forestier imprime *vus* sans expliciter qu'il s'agit d'une leçon corrigée. Ce faisant, il s'est comporté de la même façon que Georges Couton⁴³. L'*s* qui est ainsi ajouté rend la phrase conforme à la syntaxe actuelle et en même temps le nombre de syllabes n'a pas augmenté⁴⁴.

Mais il y a des cas un peu plus graves. Quand la syntaxe actuelle exige l'accord du participe passé, il arrive qu'une intervention de l'éditeur qui veut y répondre provoque une transgression de la règle de la versification que j'ai évoquée plus haut. C'est ce qu'on voit dans la scène 8 de l'acte V de *L'Étourdi ou les Contretemps*, lorsque

Réserve des livres rares, RES-YF-4164 est disponible sur Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8610788k>.

³⁸ *Ibid.*, p. 76 ; c'est moi qui souligne.

³⁹ Voir Molière, *Œuvres complètes*, Textes établis, présentés et annotés par Georges Couton, 2 vol., Paris, Gallimard, 1971, t. 1, p. 117.

⁴⁰ *Dépit amoureux comédie, Représentée sur le Theatre du Palais Royal. De J. B. P. Moliere*, Paris, Claude Barbin, 1663. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale de France, département Réserve des livres rares, RES-YF-4154 est disponible sur Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8610784x>.

⁴¹ *Ibid.*, p. 88 ; c'est moi qui souligne.

⁴² Voir son édition citée, t. 1, p. 360 : « Et ces yeux les ont *vus* s'entre-donner parole. » (c'est moi qui souligne).

⁴³ Voir son édition citée, t. 1, p. 215 : « Et ces yeux les ont *vus* s'entredonner parole. » (c'est moi qui souligne).

⁴⁴ On peut se demander à ce propos pourquoi au vers 1156 des *Femmes savantes* : « J'ai leû des Vers de vous qu'il n'a point *trouvé* beaux » (édition citée de 1672, p. 63 ; c'est moi qui souligne), le participe passé n'est pas corrigé en *trouvés* dans l'édition de Georges Forestier (t. 2, p. 597) alors que Georges Couton (t. 2, p. 1044) a imprimé *trouvés*. Le contexte ne serait-il pas comparable ?

Hippolyte, fille d'Anselme, s'adresse à Célie. Je cite la phrase d'après l'édition originale de 1663 :

Quant à moy, toutefois je ne me plaindrois pas,
 Du pouvoir absolu de vos rares appas ;
 Si lors que mes Amants sont devenus les vostres,
 Un seul m'eust *consolé* de la perte des autres :
 Mais qu'inhumainement vous me les ostiez tous,
 C'est un dur procedé, dont je me plains à vous⁴⁵.

Cette citation correspond aux vers 1901-1906 de l'édition citée de Georges Forestier⁴⁶. Or à la quatrième ligne qui est son vers 1904, le participe passé est imprimé *consolée* sans aucun commentaire. Cette forme féminine provient-elle de l'exemplaire qui lui a servi de base et qui n'est pas celui qu'on peut consulter sur Gallica ? Ce n'est pas tout à fait impossible puisque la pièce contient trois cas de diérèse⁴⁷ et que la publication moderne diffère au moins une fois de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale de France disponible sur Gallica⁴⁸, mais il me semble plus probable qu'il s'agit d'une correction introduite par l'éditeur. En effet, la leçon *consolée* qui satisfait à la syntaxe de nos jours enfreint la règle de la versification qui exige qu'à l'intérieur du vers, l'*e* muet de la fin d'un mot s'élide obligatoirement quand une voyelle tonique la précède. Puisqu'ici le participe passé *consolé* est suivi d'un mot commençant par une consonne, sa forme féminine, qui rend le vers faux, ne pourra pas être acceptée. Pour expliquer cette anomalie, une petite note explicative aurait été nécessaire.

Il en va de même dans la scène 1 de l'acte III de *l'École des Femmes*. Citons le passage où Arnolphe s'adresse à Agnès d'après un exemplaire du premier tirage de 1663⁴⁹ :

Mais encore une fois, grace au soin apporté,
 Vous en estes sortie avec honnesteté.

⁴⁵ Voir l'édition citée de 1663, p. 108 ; c'est moi qui souligne.

⁴⁶ Voir t. 1, p. 289 ; une description détaillée des différentes éditions du XVII^e siècle, due à Alain Riffaud et à Edric Caldicott, se lit à la page 1300-1302.

⁴⁷ Voir la note 17 de l'acte I, p. 1303.

⁴⁸ En effet, le vers 604 de l'édition Forestier : « J'ai prou de ma frayeur en cette *conjoncture* » et la page 35 de l'exemplaire de l'édition originale consultable sur Gallica : « J'ay proü de ma frayeur en cette *conjecture* » (c'est moi qui souligne) ne sont pas identiques. D'où vient la leçon *conjoncture* ?

⁴⁹ *L'Escole des femmes. comédie. Par J. B. P. Moliere*, Paris, Louis Billaine, 1663. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale de France, département Réserve des livres rares, RES-YF-4156 est disponible sur Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8610785b>.

L'air dont je vous ay *veu* luy jetter cette pierre,
 Qui de tous ses desseins a mis l'espoir par terre,
 Me confirme encor mieux à ne point differer
 Les Nopces, où je dis qu'il vous faut preparer⁵⁰.

Georges Forestier ayant suivi l'édition originale publiée chez Guillaume de Luyne⁵¹, il est possible que ma citation diffère de son texte de base, parce qu'ailleurs on trouve au moins six divergences entre son texte imprimé et l'exemplaire consultable sur Gallica⁵², mais il me semble difficile de supposer qu'au vers 659 qui correspond à notre troisième ligne, le participe passé soit *vue* comme il l'imprime⁵³ (ou *veuë* selon la graphie ancienne⁵⁴), puisqu'il précède le mot *lui* commençant par une consonne. Sans doute cette leçon est-elle le résultat d'une intervention de l'éditeur, qui voulait satisfaire aux exigences de la syntaxe de nos jours. Mais quand une correction transgresse la règle de la versification, ne vaudrait-il pas mieux y renoncer ? Au moins, une note explicative n'aurait pas été superflue, qui permette aux lecteurs de savoir quelle était la leçon de l'édition originale et de se demander si la correction est bien fondée. Dans l'état présent, ceux qui parcourent le texte sans trop réfléchir s'imagineront que Molière n'était pas très attentif à la métrique.

Ces petits échantillons auront montré que la modernisation des textes en vers du XVII^e siècle n'est pas toujours simple. Si l'on se borne à moderniser l'orthographe, on risquera sans doute peu de se tromper. Mais si l'on veut se conformer à la syntaxe de nos jours, le traitement devient plus délicat, d'autant plus qu'il faut tenir compte des règles de la versification. Ce qui complique la tâche des éditeurs est que notre orthographe et nos règles syntaxiques sont elles-mêmes sujettes à des hésitations et à des changements⁵⁵. Face à ces fluctuations ondoyantes, on pourrait se demander s'il ne

⁵⁰ *Ibid.*, p. 37 ; c'est moi qui souligne.

⁵¹ Voir la « Note sur le texte » de son édition, rédigée par Alain Riffaud, t. 1, p. 1356-1357.

⁵² Sans parler de celles de la ponctuation. Voir (1) le vers 293 de F (= édition Forestier) : « Ils ont *de* ce Pays de quoi se contenter » et la page 16 de B (= exemplaire consulté publié par Billaine) : « Ils ont *en* ce Païs dequoy se contenter » ; (2) le vers 328 de F : « C'est, je crois, de la Zousse, ou *Source*, qu'on le nomme » et la page 18 de B : « C'est, je croy, de la Zousse, ou *Souche*, qu'on le nomme » ; (3) le vers 653 de F : « Grands cheveux, *belle* dents, et des propos fort doux » et la page 37 de B : « Grands cheveux, *belles* dents, & des propos fort doux » ; (4) le vers 726 de F : « Que sur un tel sujet il ne *fait* point de jeu » et la page 39 de B : « Que sur un tel sujet il ne *faut* point de jeu » ; (5) le vers 1129 de F : « Non, *non*, dis-je, rentrez, puisque je le désire » et la page 62 de B : « Non, *vous*, dis-je, rentrez, puis que je le desire » ; (6) le vers 1150 de F : « Mais à peine tous deux dans *la* chambre étions-nous » et la page 64 de B : « Mais à peine tous deux dans *sa* chambre estions nous » (c'est moi qui souligne).

⁵³ Voir son édition citée, t. 1, p. 433.

⁵⁴ Telle qu'on la lit dans la scène 1 de l'acte I, à la page 6 de l'exemplaire consulté de l'édition de 1663 : « Et grande, je l'ay *veuë* à tel poinct innocente » (c'est moi qui souligne). Voir l'édition de Georges Forestier, t. 1, p. 403, vers 140 : « Et grande, je l'ai *vue* à tel point innocente » (c'est moi qui souligne).

⁵⁵ Voir Maurice Grevisse et André Goosse, *op. cit.*, p. 85, § 90, e, et passim.

vaudrait pas mieux s'en tenir à l'orthographe et à la syntaxe des éditions du XVII^e siècle comme Patrick Dandrey l'a fait dans une étude récente⁵⁶. En tout cas, quel que soit leur choix, si les éditeurs de textes nous précisaient les endroits où ils sont intervenus et les leçons qu'ils ont rejetées, nous pourrions facilement vérifier, en nous référant à la grammaire et au système de la versification, s'ils ont eu raison ou non.

⁵⁶ Voir Patrick Dandrey, *La Guerre comique. Molière et la querelle de L'École des femmes*, Paris, Hermann, 2014, p. 26-27.